



**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022**  
**FEUILLE DE CLÔTURE DU PROCES VERBAL**

Le Maire soussigné, certifie que les convocations ont été adressées aux membres du conseil municipal le 22 Juin 2022, pour se réunir à la Mairie, le 28 Juin 2022 à 20h00.

A Briec, le 28 Juin 2022

Le Maire,

Thomas FEREC

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire**

**Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.**

**Etaient absents excusés : M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.**

**Etait absente : Mme ROMÉ Cindy**

**Pouvoirs :**

**M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre**

**M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric**

**M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas**

**M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie**

**Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul**

**M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane**

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 Mai 2022**

**FEUILLE DE CLÔTURE**

Délibération n°28.06.2022.01

Modification du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

CM 28/06/2022

Délibération n°28.06.2022.02	Modification du tableau des emplois
Délibération n°28.06.2022.03	Prestation d'animation sportive auprès des associations.
Délibération n°28.06.2022.04	Subvention aux associations
Délibération n°28.06.2022.05	Taxe sur le foncier bâti : limitation des exonérations.
Délibération n°28.06.2022.06	Taxe d'aménagement : demande d'une nouvelle délibération
Délibération n°28.06.2022.07	GRDF – Occupation du domaine public (RODP).
Délibération n°28.06.2022.08	GRDF – Occupation provisoire du domaine public (ROPDP)
Délibération n°28.06.2022.09	Arthémuse – Bilan / Programmation et tarification de la saison 2022/2023
Délibération n°28.06.2022.10	Règlement de fonctionnement des temps périscolaires et livret d'accueil
Délibération n°28.06.2022.11	Tarification des services périscolaires et de la restauration scolaire.
Délibération n°28.06.2022.12	Commande publique – Avenant n°1 sur maîtrise d'œuvre suite à travaux complémentaires Chapelle de Sainte Cécile
Délibération n°28.06.2022.13	Commande publique – Affermissement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la Chapelle de Trolez
Délibération n°28.06.2022.14	Prix de cession de la parcelle YD n°258 DE Croas Ver
Délibération n°28.06.2022.15	OPAH – Définition d'un périmètre pour les ravalements de façades

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.01

**OBJET :**

**Modification du  
Régime  
Indemnitaire tenant  
compte des  
Fonctions, des  
Sujétions, de  
l'Expertise et de  
l'Engagement  
Professionnel  
(RIFSEEP)**

**Etaient présents :** M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

**Etaient absents excusés :** M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

**Etait absente :** Mme ROMÉ Cindy

**Pouvoirs :**

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

**Date de convocation :**  
22 Juin 2022

**Nombre de Conseillers :**

Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	9
Nombre de pouvoirs :	6

**Vote :**

Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 20 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable unanime du comité technique du 23 juin 2022 ;

**Le Maire informe l'assemblée** que les agents municipaux sont rémunérés en fonction de leur situation statutaire. Ils perçoivent leur traitement indiciaire (en fonction du cadre d'emplois auxquels ils appartiennent, de leur grade et de leur ancienneté qui détermine leur échelon de rémunération). A chaque échelon est attribué un indice de rémunération, appelé indice majoré. Cet indice majoré est multiplié par la valeur du point d'indice pour obtenir le traitement indiciaire brut d'un agent à temps complet.

A ce traitement indiciaire peuvent s'ajouter, sur décision de l'assemblée délibérante, d'autres éléments de rémunération, dont le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Les modalités d'adoption et de mise en œuvre du RIFSEEP doivent obligatoirement s'inscrire dans le cadre réglementaire. Le principe de parité avec la Fonction Publique d'État impose le respect des plafonds fixés pour les agents de l'État.

La collectivité a adopté le RIFSEEP le 29 mai 2018. Des plafonds inférieurs à ceux de la Fonction Publique d'État ont été adoptés.

Il s'avère que les responsabilités qui sont confiées à certains agents justifient un certain niveau de rémunération.

La collectivité, ne pouvant agir sur le traitement indiciaire, souhaite pouvoir utiliser le RIFSEEP pour ajuster la rémunération.

Les montants adoptés par délibération du 29/05/2018 sont les suivants :

CATEGORIE C ADJOINTS DU PATRIMOINE - ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX -AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES- ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION -ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX -AGENTS DE MAITRISE		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable de service	1 200 €	10 800 €	11 340 €

Courant 2023, les conditions et modalités d'attribution du RIFSEEP seront réétudiées dans le cadre du dialogue social. Il s'agira notamment de se doter d'un outil de rémunération plus flexible qui permettra de valoriser l'investissement des agents lors de situation ou circonstances exceptionnelles notamment dans le cadre du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité,** de modifier le plafond d'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise, part principale du RIFSEEP) pour les agents de catégorie C exerçant les fonctions de responsable de service.

Les montants proposés sont les suivants :

CATEGORIE C ADJOINTS DU PATRIMOINE - ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX -AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES- ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION -ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX -AGENTS DE MAITRISE		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable de service	1 200 €	11 340 €	11 340 €

**Fait et délibéré le 28 Juin 2022**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Thomas FEREC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.02

**OBJET :**

**Modification du  
tableau des emplois**

**Étaient présents :** M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

**Date de convocation :**  
22 Juin 2022

**Étaient absents excusés :** M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

**Nombre de Conseillers :**

Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	9
Nombre de pouvoirs :	6

**Était absente :** Mme ROMÉ Cindy

**Vote :**

Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

**Pouvoirs :**

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

Vu l'avis favorable unanime de la commission de finances du 20 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable unanime du comité technique du 23 juin 2022 ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

**Le Maire informe l'assemblée** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La collectivité adapte son organisation en fonction des nécessités de services publics.

**Pôle Aménagement Travaux et Environnement**

En 2021, l'organisation du pôle Aménagement travaux et Environnement a été repensée pour favoriser la programmation et la coordination des interventions d'entretien et

d'embellissement par lieu et non par domaine d'expertise, l'objectif étant de rationaliser les ressources mobilisées (financières ou humaines).

Notre responsable des espaces extérieurs fait valoir ses droits à retraite au 01/08/2022. Une procédure de recrutement a été lancée et a débouchée sur le recrutement d'un agent en interne.

Cette décision nécessite de modifier les grades ouverts à l'emploi, et de répartir certaines activités exercées par l'agent recruté.

Un emploi d'agent des espaces extérieurs est modifié pour y intégrer des missions de maintenance du parc engin.

### **Service entretien des locaux**

2 emplois d'agents d'entretien des locaux sont supprimés suite à radiation des cadres et licenciement pour inaptitude physique.

Une étude est en cours pour définir le calibrage des emplois nécessaires au service entretien des locaux. Une réflexion est notamment en cours pour cesser l'entretien en régie pour les bâtiments suivants : funérarium, toilettes publiques et bibliothèque.

### **Pôle Enfance Education**

Compte tenu de la charge de travail et de la volonté de déconcentrer certaines activités administratives, le conseil municipal a créé un emploi de responsable des services périscolaires à 35 heures.

Jusqu'alors l'emploi d'adjointe à la responsable de pôle était à temps non complet à 30/35ième.

Une procédure de recrutement est en cours.

Il y a lieu de supprimer l'emploi initial.

**Considérant l'ensemble de ces éléments l'Assemblée délibérante, décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois comme ci -après :**

1- Pôle Aménagement Travaux et Environnement														
Avant modification							Modification et date d'application	Après modification						
Emploi	Grades ouverts	recrutement par voie contractuelle		Tps de travail	Effectif ETP	Effectif Physique		Emploi	Grades ouverts	recrutement par voie contractuelle		Tps de travail	Effectif ETP	Effectif Physique
Responsable espaces extérieurs	Agent De Maîtrise Agent De Maîtrise Ppal Technicien	loi n°84-53 ; Art 3-1 Art 3-2 Art 3-3-2° Art 38 Art 3-4 II	Agent de maîtrise principal	35,00	1,00	1,00	Modification des grades ouverts à l'emploi au 01/08/2022	Responsable espaces extérieurs	Adjoint technique Adjoint Technique Ppal 2 ième CI Adjoint Technique Ppal 1 ière CI Agent De Maîtrise Agent De Maîtrise Ppal Technicien	loi n°84-53 : Art 3-1 Art 3-2 Art 3-3-2° Art 38 Art 3-4 II	Adjoint technique	35,00	1,00	1,00
Responsable atelier municipal, parc automobile et entretien des locaux	Adjoint technique Adjoint Technique Ppal 2 ième CI Adjoint Technique Ppal 1 ière CI Agent De Maîtrise Agent De Maîtrise Ppal	loi n°84-53 ; Art 3-1 Art 38	Adjoint technique	0,00	0,00	0,00	Suppression au 01/08/2022							
Agent des espaces extérieurs	Adjoint Technique Adjoint Technique Ppal 2 ième CI Adjoint Technique Ppal 1 ère CI	loi n°84-53 ; Art 3-1 Art 38	Adjoint technique	35,00	1,00	1,00	Modification de l'intitulé de poste au 01/08/2022	Chargé de maintenance parc engins/agent des espaces extérieurs	Adjoint Technique Adjoint Technique Ppal 2 ième CI Adjoint Technique Ppal 1 ère CI	loi n°84-53 : Art 3-1 Art 38	Adjoint technique	35,00	1,00	1,00

Entretien des locaux														
Avant modification							Modification et date d'application	Après modification						
Emploi	Grades ouverts	recrutement par voie contractuelle		Tps de travail	Effectif ETP	Effectif Physique		Emploi	Grades ouverts	recrutement par voie contractuelle		Tps de travail	Effectif ETP	Effectif Physique
Agent d'animation périscolaire et d'entretien des locaux	Adjoint Technique Adjoint Technique Ppal 2 ième CI Adjoint Technique Ppal 1 ère CI	loi n°84-53 ; Art 3-1 Art 38	Adjoint technique	18,66	0,53	1,00	Suppression au 01/08/2022							
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique Adjoint technique ppal 2 ième CI Adjoint technique ppal 1 ière CI	loi n°84-53 ; Art 3-1 Art 38	Adjoint technique	22,00	0,63	1,00	Suppression au 01/08/2022							

2-Pôle Enfance Education-Service périscolaire														
Avant modification							Modification et date d'application	Après modification						
Emploi	Grades ouverts	recrutement par voie contractuelle		Tps de travail	Effectif ETP	Effectif Physique		Emploi	Grades ouverts	recrutement par voie contractuelle		Tps de travail	Effectif ETP	Effectif Physique
Adjointe responsable pôle enfance éducation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation ppal 2 ième CI Adjoint d'animation ppal 1 ière CI	loi n°84-53 ; Art 3-1 Art 38	Adjoint d'animation	30,00	0,86	1,00	Suppression au 01/08/2022							

Fait et délibéré le 28 Juin 2022

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Thomas FEREC



*(Handwritten signature in blue ink)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.03

**OBJET :**

**Prestation  
d'animation  
sportive auprès des  
associations**

**Étaient présents :** M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

**Étaient absents excusés :** M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

**Date de convocation :**  
22 Juin 2022

**Nombre de Conseillers :**

Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	8
Nombre de pouvoirs :	6

**Était absente :** Mme ROMÉ Cindy

**Vote :**

Pour :	27
Abstention :	0
Contre :	0

**Pouvoirs :**

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 20/06/2022 ;

Un animateur sportif municipal réalise des missions d'intérêt général de promotion du sport pour tous. Dans le cadre de cette politique municipale, toute association ou autre collectivité du territoire peut solliciter une intervention ponctuelle de l'animateur, au cours de l'année pour réaliser un atelier ou un projet.

Il est proposé à l'Assemblée de mettre en place une prestation de service lorsque l'animateur sportif communal intervient auprès d'associations briécoises ou d'autres collectivités (SIVOM du pays Glazik notamment).

Il est proposé que cette prestation soit facturée 23 € net/heure d'intervention et que l'engagement entre la Ville de Briec et l'association ou la collectivité bénéficiaire soit encadré par une convention (en annexe).



La saison 2022/2023 sera une saison transitoire pour élaborer un projet sportif avec notamment une offre en direction de la jeunesse sur le modèle d'une école municipale des sports.

**L'Assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :**

Article 1 : de fixer le tarif de la prestation à 23 € de l'heure. Il est précisé que ce coût horaire de la prestation d'animation sportive sera intégré dans les tarifs de la Ville. Il pourra être réévalué annuellement, emportant une modification des conditions financières de la convention cadre.

Article 2 : d'approuver la convention cadre et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions dédiées avec chaque association ou autre collectivité ainsi que leurs avenants.

**Fait et délibéré le 28 Juin 2022**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Thomas FEREC**





Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.04

**OBJET :**

**Subventions aux associations**

**Étaient présents :** M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

**Date de convocation :**  
22 Juin 2022

**Nombre de Conseillers :**

Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	8
Nombre de pouvoirs :	6

**Étaient absents excusés :** M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

**Vote :**

Pour :	23
Abstention :	0
Contre :	0

**Était absente :** Mme ROMÉ Cindy

**Pouvoirs :**

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

Vu l'avis favorable unanime de la commission association /sports /culture/ loisirs du 17/05/2022 ;

Vu l'avis de la commission action Sociale/enfance-éducation/CCAS du 12/05/2022 ;

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 20/06/2022 ;

**Le Maire informe l'assemblée délibérante** que les commissions ad hoc se sont réunies pour étudier les demandes de subventions au regard de critères pré définis. Pour les demandes relevant de sa compétence, la commission association sport culture loisirs propose d'allouer une enveloppe de 21 960 €. Pour les demandes relevant de sa compétence, la commission Action Sociale/Enfance-Education/CCAS propose d'allouer une enveloppe de 8 227 €. Soit un total alloué aux subventions de 30 187 € répartis comme suit :

<b>subventions 2022</b>	
Association Sportive du Collège Pierre Stéphan	220 €
Bouge Toi	500 €
Paotred Briec Football	4 000 €
Association Sportive du Collège Saint Pierre UGSEL 29	500 €
Cyclo Club Briécois	200 €
Galoupérien	1 200 €
HandBall Club Briécois	1 900 €
Judo club Briécois	1 500 €
Loustic'Bad glazik (badminton)	1 200 €
Raquette club	1 300 €
AES IME (sport adapté)	495 €
ASLB ESAT Les Genêts d'Or	525 €
Tennis club de Briec	1 700 €
Les Cavaliers de Ker Avel	200 €
Landudal VTT	200 €
Handisport Cornouaille quimper	200 €
Balles à fond (ecole de cirque - Quimper)	220 €
Les Archers Glazik	1 000 €
Bagad de Briec	2 500 €
Chorale Moueziou Glazik	250 €
Les Amis de Saint Véneç	300 €
Clin d'œil Glazik	350 €
Comité des fêtes	1 500 €
Div Yezh Bro C'Hlzig	180 €
IFAC - campus des métiers	400 €
Chambre des métiers et de l'Artisanat	100 €
IREO Lesneven	300 €
Les Anciens Combattants de BRIEC	1 000 €
Amicale du Personnel	1 280 €
CLUB DES RETRAITES	900 €
ENSEMBLE AVEC AINES	900 €
Céline et Stéphane Leucémie Espoir	250 €
Secours catholique	400 €
AFM TELETHON	160 €
Enfance et partage du Finistère	250 €
ASP ARMORIQUE	110 €
ENFANCE ET FAMILLE ADOPTION (EFA)	52 €
L'annexe SOS Femmes L'abri côtier	200 €
Solidarité paysans Bretagne	270 €
Association des Donneurs de Sang Pays Glazik	225 €
Santamaria Orléa Pays de Hateg	500 €
Prévention routière	450 €
Bretagne Vivante	150 €
Eaux et Rivières de Bretagne	150 €
<b>Total</b>	<b>30 187 €</b>

L'Assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-dessus (à noter : 4 élus ne prennent pas part au vote).

**Fait et délibéré le 28 Juin 2022**  
**Pour extrait conforme**  
**Le Maire,**  
**Thomas FEREC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.05

**OBJET :**

**Taxe sur le foncier  
bâti : Limitation  
d'exonération**

**Étaient présents :** M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

**Date de convocation :**  
22 Juin 2022

**Étaient absents excusés :** M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

**Nombre de Conseillers :**

Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	8
Nombre de pouvoirs :	6

**Était absente :** Mme ROMÉ Cindy

**Vote :**

Pour :	27
Abstention :	0
Contre :	0

**Pouvoirs :**

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

Vu l'avis favorable unanime de la commission de finances du 20 juin 2022 ;  
Vu l'article 1383 du code général des impôts ;

Le Maire informe l'assemblée que les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettent au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

**L'Assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité de** limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

**Fait et délibéré le 28 Juin 2022**

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Thomas FEREC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.06

**OBJET :**

**Taxe  
d'aménagement  
Demande d'une  
nouvelle  
délibération**

**Étaient présents :** M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

**Étaient absents excusés :** M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

**Date de convocation :**  
22 Juin 2022

**Nombre de Conseillers :**

Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	8
Nombre de pouvoirs :	6

**Était absente :** Mme ROMÉ Cindy

**Pouvoirs :**

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

**Vote :**

Pour :	27
Abstention :	0
Contre :	0

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

Vu l'avis favorable unanime de la commission de finances du 20 juin 2022 ;  
Vu la délibération n° 30.11.2021.10 du 30 novembre 2021 ;

Le Maire expose que dans le cadre du transfert de la liquidation des Taxes d'Urbanisme à la Direction Générale des Finances Publiques prévue au 1<sup>er</sup> Septembre 2022, il est demandé à la ville de reprendre sa délibération du 30 novembre 2021 relative à la Taxe d'Aménagement.

En effet, bien que la délibération prise mentionne les références cadastrales concernées par un taux à 3,5 % et à 2,5 %, le plan détaillant le périmètre doit être revu et considérer les parcelles entières qui sont concernées par le taux à 3,5 %.

L'Assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, confirme à l'unanimité :

Article 1 : le maintien du taux majoré de la taxe d'aménagement sur les zones des Pays Bas et de Lumunoch à 3,5%, correspondant aux parcelles suivantes et annexe le plan correspondant aux références cadastrales :

YB 118
YI 372
YI 153
YI 474
YI 435
YI 361
YI 534
YI 324
YI 434
YI 273
YI 371
YI 529
YI 242
YI 362
YI 251
YI 260
YI 278
YI 350
YI 418
YI 324
YI 157
YI 102
YI 241
YI 197
YI 272
YI 411
YI 027
YI 231
YI 397
YI 258
YI 140
YI 256
YI 335
YI 471
YI 351
YI 263
YI 414
YI 379

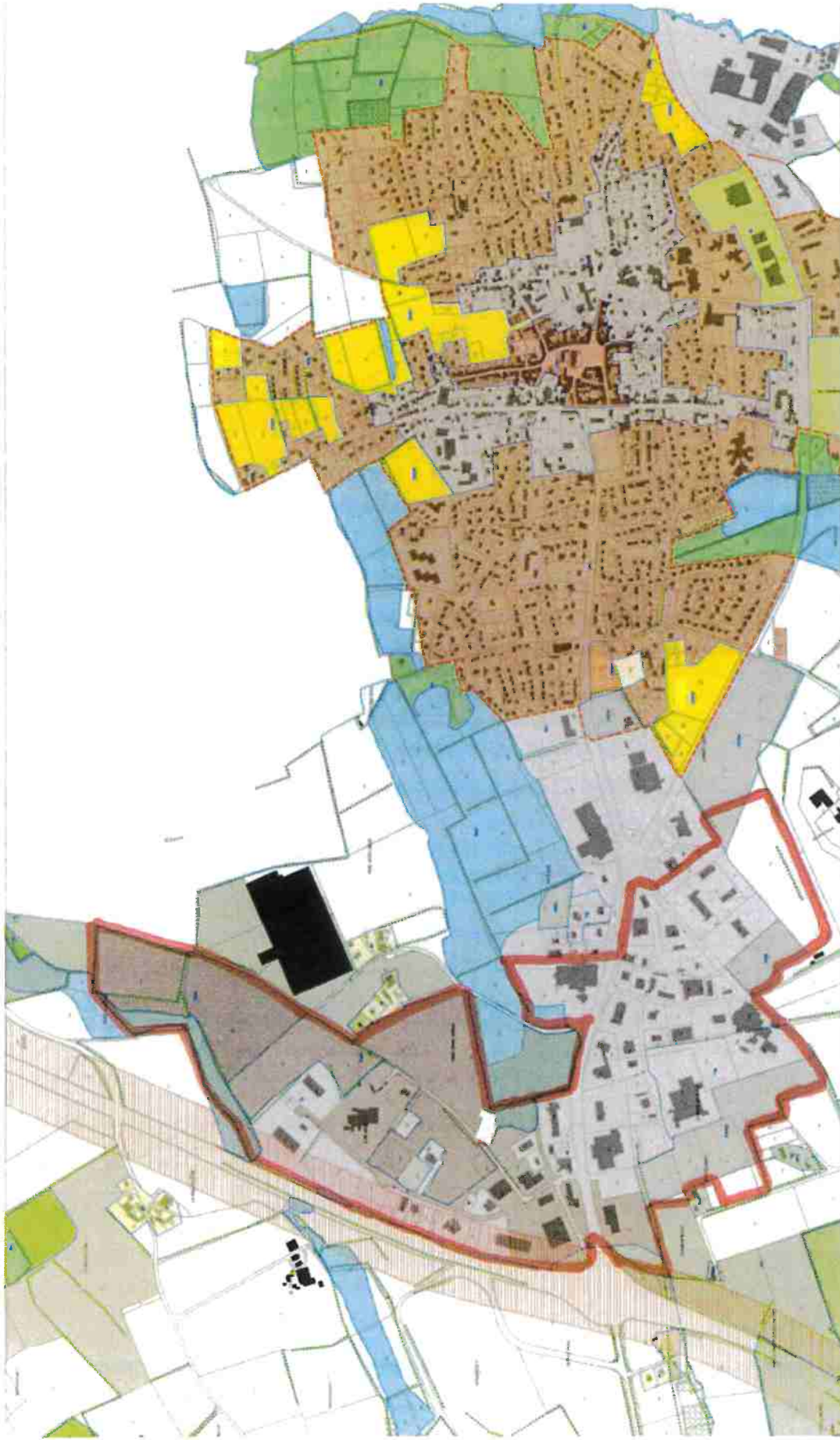
YI 323
YI 428
YI 320
YI 433
YI 431
YI 152
YI 378
YI 427
YI 104
YI 377
YI 322
YI 250
YI 531
YI 268
YI 375
YI 274
YI 336
YI 429
YI 409
YI 408
YI 473
YI 232
YI 050
YI 417
YI 276
YI 393
YI 341
YI 360
YI 267
YI 159
YI 265
YI 259
YI 410
YI 198
YI 264
YI 131
YI 194
YI 339

YI 415
YI 349
YI 364
YI 416
YI 366
YI 398
YI 291
YI 142
YI 535
YI 248
YI 355
YI 233
YI 270
YI 407
YI 262
YI 132
YI 399
YI 247
YI 165
YI 419
YI 368
YI 430
YI 130
YI 421
YH 239
YH 235
YH 031
YH 149
YH 236
YH 090
YH 089
YH 191
YI 546
YI 547
YI 548
YI 549

Article 2 : le maintien du taux de 2,5% sur le reste du territoire communal

Article 3 : l'exonération de la taxe d'aménagement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

- pour les abris de jardin,
- dans la limite de 50% de leur surface les surfaces des locaux à usage d'habitation principales qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331.12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation,
- dans la limite de 50% de leur surface, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.



Fait et délibéré le 28 Juin 2022  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Thomas FEREC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.07

**OBJET :**

**GRDF**  
**Occupation du**  
**Domaine Public**  
**(RODP)**

**Étaient présents :** M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

**Étaient absents excusés :** M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

**Était absente :** Mme ROMÉ Cindy

**Date de convocation :**  
22 Juin 2022

**Nombre de Conseillers :**

Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	8
Nombre de pouvoirs :	6

**Vote :**

Pour :	27
Abstention :	0
Contre :	0

**Pouvoirs :**

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLORAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 juin 2022 ;

Le Maire informe l'assemblée que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) par GRDF conformément au décret n°2007-606 du 25/04/2007. Le règlement de cette redevance est soumis à l'adoption d'une délibération de l'Assemblée délibérante

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

M. le Maire informe le Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

**L'Assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité, concernant les réseaux de distribution :**

Article 1 : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de xx % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$PR = [(taux de redevance dont le plafond est de 0,035€) \times L] + 100€$$

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100€ représente un terme fixe.

Article 2 : que ce montant soit revalorisé chaque année :

- Sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
- Par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

**Fait et délibéré le 28 Juin 2022**

**Pour extrait conforme**  
**Le Maire,**  
**Thomas FEREC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.08

OBJET :

**GRDF**  
**Occupation**  
**Provisoire du**  
**Domaine Public**

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

Etaient absents excusés : M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

Date de convocation :  
22 Juin 2022

Etait absente : Mme ROMÉ Cindy

Nombre de Conseillers :

Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	8
Nombre de pouvoirs :	6

Pouvoirs :

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

Vote :  
Pour : 27  
Abstention : 0  
Contre : 0

Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 20 juin 2022 ;

**Monsieur le Maire informe** l'assemblée que l'occupation provisoire du domaine public de la commune par des chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance (ROPDP) conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Le règlement de cette redevance est soumis à l'adoption d'une délibération de l'Assemblée délibérante

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR' = 0,35 \times L$$

où :

- **PR'**, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;
- **L** représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

**L'Assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité de valider les dispositions mentionnées ci-dessus.**

**Fait et délibéré le 28 Juin 2022**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Thomas FEREC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

N°28.06.2022.09

**OBJET :**

**ARTHEMUSE**  
**Bilan, programme**  
**et tarification de la**  
**saison 2022/2023**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

**Etaient présents :** M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

**Etaient absents excusés :** M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

**Etait absente :** Mme ROMÉ Cindy

**Date de convocation :**  
22 Juin 2022

**Nombre de Conseillers :**

Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	8
Nombre de pouvoirs :	6

**Vote :**  
Pour : 27  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Pouvoirs :**

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance

Vu les avis favorables unanimes de la commission vie associative, culture et sports du 9 juin 2022 et de la commission des finances du 20 juin 2022, il est proposé de valider la programmation des spectacles et les tarifs proposés pour la saison 2022/2023 et d'autoriser l'Arthémuse à s'inscrire et à paramétrer un compte « acteur culturel » pour le PASS CULTURE ainsi qu'à effectuer une demande de référencement auprès de l'ADAGE :

Arthémuse

**BILAN SAISON 2021-2022**

**PROGRAMMATION 2022-2023**

Il est rappelé que la Commission extra-municipale pour l'action culturelle de Briec, créée par délibération du Conseil Municipal du 12 mars 2009, est une instance consultative qui a pour but de réfléchir et proposer une programmation et également de collaborer à l'organisation des manifestations culturelles ayant lieu à l'Arthémuse.

Durant la saison 2021/2022, elle s'est réunie à 4 reprises entre février et mai 2022.

## BILAN SAISON 2021-2022

### Les chiffres de la diffusion et de l'action culturelle

Sur la saison 2021-2022, l'Arthémuse a accueilli



- 19 spectacles pour un total de 29 représentations (dont 11 consacrées au jeune public)
- 2 projections, 1 lecture, 2 rencontres
- 3 compagnies finistériennes accueillies en résidences
- 10 expositions

### La médiation/action culturelle

Autour des spectacles/expositions plusieurs dizaines d'heures d'ateliers de sensibilisation et de pratique artistique ont été proposées par des artistes intervenants,

- Ateliers avec Sillousoune en direction des scolaires (6 classes de CP-CE1-CE2) et des habitants
- Ateliers de sensibilisation avec Emilie Dumherelle de la Compagnie Légendane avant le spectacle « Filles de... » (6 classes de CM1-CM2 et 3<sup>ème</sup> concernées)
- Atelier de théâtre pour tous avec Robert Joubin dans le cadre du spectacle « Les deux frères »
- Atelier de réalité virtuelle avec Miro Shot pour 1 classe de 3<sup>ème</sup> et le tout public

### Les partenariats

#### ■ Les structures du territoire

- La Maison de l'Enfance de Briec autour des Semaines de la Petite Enfance
- L'association Quimper Santamaria dans le cadre du projet « A la découverte de la Roumanie »
- L'association Div Yezh pour le concert de Gwennyn
- L'école Diapason, le Bagad et les chorales du territoire pour la Fête de la musique

#### ■ Les structures culturelles

- Très Tôt Théâtre pour « Les lapins... » Les Aprem' Jazz avec « Sébastien Texier et Christophe Marguet » pour des co-organisations (partage des recettes et des dépenses)
- Le Théâtre de Cornouaille avec un soutien sur les transports et l'hébergement pour « Bobines » dans le cadre du festival Circonova.

#### ■ La Médiathèque

La semaine du conte chez l'habitant co-organisée avec la Médiathèque a été un succès. Plusieurs rencontres co-organisées : Serge Duigou, Marily Le Nir, Manuela Dupont.

### Bilan fréquentation

Le bilan de la saison 2021/2022 est globalement satisfaisant, même si la fréquentation a été moins bonne (mise en place du passe sanitaire et épidémie Covid encore présente).

**5552 places éditées** (5556 en 19/20, 6748 en 18/19, 7365 en 17/18, 5823 en 16/17, 5681 en 15/16, 5817 en 14/15, 5998 en 13/14, 5865 en 12/13, 6078 en 11/12, 6098 en 10/11 et 5535 en 09/10).

**49 065 € TTC de recettes** (39 393 € en 19/20, 55 321€ en 18/19, 54 619€ en 17/18, 52 437€ en 16/17, 45 470€ en 15/16, 56 547 € en 14/15, 52 694 € en 13/14, 50 283 € en 12/13, 11/12 : 62 048 €, 10/11 : 59 995 € et 09/10 : 49 022 €).

164 abonnements (162 en 19/20, 183 en 18/19, 226 en 17/18, 155 en 16/17, 112 en 15/16, 141 en 2014/2015 et 201 en 13/14)

**78% : taux de remplissage** (92% en 19/20, 80% en 18/19, 78% en 17/18, 79% en 16/17, 81% en 15/16, 84% en 14/15, 75 % en 13/14, 82% en 12/13, 80% en 11/12, 81 % en 10/11 et 74% en 09/10).

## PROGRAMMATION CULTURELLE ET TARIFS // SAISON 2022-2023

Pour la saison 2022-2023, l'Arthémuse proposera 19 spectacles différents pour un total de 26 représentations, des projections, ateliers et 10 expositions

### Les nouveautés pour la saison 22/23 :

- Une légère augmentation des tarifs sur les spectacles « tête d'affiche » qui permettra de compenser les spectacles « découverte » avec une prise de risque artistique plus importante
- Un tarif spécifique pour les jeunes de - 18 ans très attractif (le forfait tribu est par conséquent supprimé)
- Le tarif abonné attribué aux membres de l'Association Les Copains à bord de l'Arthémuse et aux bénévoles de l'Arthémuse

### 4 TARIFS proposés :

Tarif Abonné avec [La carte d'abonnement : 8€ - Elle est nominative et personnelle.](#)

Tarif réduit accordé : aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux détenteurs de la carte d'invalidité, aux bénéficiaires du RSA et AAH, aux détenteurs de la carte Cézam, aux détenteurs de carte TI GLAZIK et aux groupes de 10 personnes et +

Tarif normal

Tarif jeunes -18 ans

### Tarifs spécifiques :

Ecoles Briec / IME : 1 spectacle offert par la municipalité pour les élèves des cycles concernés (chaque saison : cycle 2 ou 3 + 1 ou 2 niveaux de maternelles)

CLSH Pays Glazik : gratuité pour les animateurs encadrants

Collèges de Briec : gratuité pour les enseignants et accompagnateurs

Partenariat CCAS 50% du tarif réduit sur un quota de 10 places maximum pour chaque spectacle. Le CCAS propose ensuite à ses bénéficiaires le billet à 1€ symbolique.

## SEPTEMBRE 2022

>>> **Vendredi 23 septembre 2022 : soirée d'ouverture de saison**

### FRED BLIN "A-t-on toujours raison?"



<b>Genre</b>	<b>Humour</b>
<i>Conditions financières</i>	2000€ + transports - hôtel - repas pour 2
<i>Tarif proposé</i>	Gratuit sur réservation

## OCTOBRE 2022

>>> Vendredi 14 octobre 2022 – 20h30 (mutualisation Landerneau)

### PUZZLING

<b>Genre</b>	<b>Magie et mentalisme</b>
<i>Conditions financières</i>	3000€ + transports- hôtel -repas pour 3
<i>Tarif proposé</i>	20€ 17€ - réduit 15€ abonné 10€ - 18 ans



>>> Mercredi 26 octobre 2022 – 15h30 – Teuf des Mômes

### LES BISKOTOS Du rock subtil et doux pour les enfants

<b>Genre</b>	<b>Concert Jeune public</b>
<i>Conditions financières</i>	1600€ + 600 € transports- hôtel -repas pour 4
<i>Tarif proposé</i>	6€ (goûter inclus) Gratuit pour les parents (1 adulte :enfant



## NOVEMBRE 2022

>>> SAMEDI 5 NOVEMBRE 2022 à 20h30

### KOMODOR + MOUNDRAG

<b>Genre</b>	<b>Concert musiques actuelles</b>
<i>Conditions financières</i>	3000€ + - -repas pour 4
<i>Tarif proposé</i>	16€ 13€ - réduit 11€ abonné 6€ - 18 ans



## DECEMBRE 2022

>>> Vendredi 9 décembre 2022 – 20h30

### WALY DIA

<b>Genre</b>	<b>Humour</b>
<i>Conditions financières</i>	5000€ + transports - hôtel - repas pour 2
<i>Tarif proposé</i>	20€ 17€ - réduit 15€ abonné 10€ - 18 ans



>>> Festival Théâtre à tout âge – du 14 au 16 décembre 2022



## La Tête ailleurs – Compagnie du Dagor

<i>Genre</i>	<b>Théâtre jeune public = 8/9 ans</b>
<i>Conditions financières</i>	4 séances X 1200€ partagé avec Très Tôt théâtre (co-organisation)
<i>Tarif proposé</i>	8 € 6€ € abonné et – 18 ans



## JANVIER 2023

>>> Samedi 21 janvier 2023 – 20h30

### Mes Copains d'abord (Nouvelle création de Joseph Gallet)

<i>Genre</i>	<b>Comédie</b>
<i>Conditions financières</i>	5600€ + transports-hôtel -repas pour 5
<i>Tarif proposé</i>	25€ 22€ - réduit 19€ abonné 10€ - 18 ans



>>> Vendredi 27 janvier 2023 à 20h / Festival Circonova (mutualisé avec fousnant le samedi 28 janvier)

### Double plateau de clowns féminins

#### MALADROITE + MORE AURA

<i>Genre</i>	<b>Clowns + 12 ans</b>
<i>Conditions financières</i>	3300€ + - transports-hôtel - repas pour 5
<i>Tarif proposé</i>	17 € 10€ -26 ans 5€ - Etudiants UBO abonnés



## FEVRIER 2023

>>> Jeudi 2 février 2023 (date à confirmer) – 10h30 (séance scolaire pour le cycle 2)

### Fille ou garçon – Marion Rouxin

<i>Genre</i>	<b>Spectacle musical</b>
<i>Conditions financières</i>	1200€ + transports+ hébergement + repas pour 3
<i>Tarif proposé</i>	Gratuit – spectacle offert



>>> Dimanche 5 février 2023 – 17h / Partenariat avec les Aprem-Jazz

## Lisa CAT-BERO – Nouvel album « 'Good days bad days' »

<b>Genre</b>	<b>Jazz vocal</b>
<i>Conditions financières</i>	2500€ + transports + hébergement + repas pour 5 partagés avec les Aprem-Jazz (co-organisation)
<i>Tarif proposé</i>	16€ 13€ - réduit 11€ abonné et – 18 ans



## MARS 2023

>>> Samedi 4 mars 2023 à 20h30

### Mythologies – Jeune théâtre du corps Pietragalla

<b>Genre</b>	<b>Danse contemporaine</b>
<i>Conditions financières</i>	4000€ + transports + hébergement + repas pour 16
<i>Tarif proposé</i>	20€ 17€ - réduit 15€ abonné 10€ - 18 ans



### Semaines de la petite Enfance - dates et spectacle en cours (mars 2023)

<b>Genre</b>	<b>Spectacle très jeune public</b>
<i>Conditions financières</i>	2500€ environ + repas pour 2
<i>Tarif proposé</i>	Tarif unique : 5€

>>> Samedi 18 mars 2023 à 20h30

### ELESA – Chants géorgiens et percussions orientales

<b>Genre</b>	<b>Musiques du monde</b>
<i>Conditions financières</i>	2300€ + transports + hébergement + repas pour 6
<i>Tarif proposé</i>	16€ 13€ - réduit 11€ abonné et – 18 ans 6€ - 18 ans



>>> Vendredi 31 mars 2023 à 20h30

### Rendez-vous à Capri

<b>Genre</b>	<b>Comédie</b>
<i>Conditions financières</i>	8000€ tout inclus
<i>Tarif proposé</i>	25€ 22€ - réduit 19€ abonné 10€ - 18 ans



## AVRIL 2023

>>> Du 2 au 8 avril 2023 – Conte chez l'habitant

Au programme pour cette 4<sup>ème</sup> édition : 4 séances de conte chez l'habitant avec : Catherine



**PIERLOZ et Gilles BIZOUERNE (sous réserve disponibilité), 1 séance scolaire, 1 balade contée avec Céline Gumuchian, 1 temps formation/pour les conteurs amateurs**

<b>Genre</b>	<b>Conte</b>
<i>Conditions financières</i>	3000€ + transports-hôtel-repas pour 1 personne (1 conteur pris en charge par la médiathèque)
<i>Tarif proposé</i>	4€ tarif unique Balade contée = gratuit Nb : les séances de la médiathèque sont gratuites

**>>> Vendredi 14 avril 2023 – 20h30**

**AYMERIC LOMPRET**

<b>Genre</b>	<b>Humour</b>
<i>Conditions financières</i>	6000€ + hôtel - repas pour 3
<i>Tarif proposé</i>	20€ 17€ - réduit 15€ abonné 10€ - 18 ans



## JUIN 2023

**Invitation à la sieste musicale**

**avec le DJ Julien Tiné (lieu : Parc Anita Conti) >>> Samedi 17 juin 2023 (Fête de la musique)**



**Avec la Compagnie O Bruit doux >>> date en cours**

2 séances scolaires TPS-PS et 1 sieste en famille « Parents, tous à la sieste ! »

<b>Genre</b>	<b>Musique douce</b>
<i>Conditions financières</i>	Julien Tiné : 500€ + transports Compagnie O bruit doux : 1800€
<i>Tarif proposé</i>	Gratuit sur réservation Spectacle offert pour les scolaires (TPS-PS)

## Autres événements :

**>>>Projections de documentaires (festival Alimenterre, artiste Ariel Neo)**

**>>>Journée internationale des droits de la femme – Mercredi 8 mars 2023**

Lecture avec Nathalie Rougé (association de théâtre Rideau Rouge) et atelier d'écriture avec Annie Pennanech (en partenariat avec la Médiathèque).

**>>>Journées du patrimoine 16-17 sept 2022 : Exposition projet de collectage (Grand place) et prestation de *Kan ha Diskan***

## LE PASS CULTURE

*Le pass Culture est une plateforme qui prend la forme d'une application et d'une web-application, grâce à laquelle les jeunes âgés de 18 ans découvrent et réservent des*

*propositions culturelles diversifiées autour d'eux. Depuis le mois de janvier 2022 les jeunes de 15, 16 et 17 ans sont aussi éligibles au pass Culture. Les acteurs culturels référencés sont remboursés intégralement du tarif de l'offre réservée aux jeunes.*

► **L'offre collective** permet à un professeur de financer des activités d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour sa classe de la 4<sup>ème</sup> à la Terminale. Les acteurs culturels doivent être référencés par les Ministères de l'Education et celui de la Culture sur la plateforme ADAGE.

Classe	4 <sup>ème</sup> + 3 <sup>ème</sup>	2 <sup>de</sup>	1 <sup>ère</sup> + Terminale	Total
Montant	25€	30€	20€	120€

► **L'offre individuelle** est accessible via une application web et mobile et permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge.

Âge	15 ans	16 ans + 17 ans	18 ans	Total
Montant	20€	30€	300€	380€

L'Assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide unanimement de valider le bilan, la programmation ainsi que la tarification de la programmation 2022/2023 proposés ci-dessus.

**Fait et délibéré le 28 Juin 2022**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Thomas FEREC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
**28 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

**N°28.06.2022.10**

**OBJET :**

**Etaient présents :** M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

**Règlement de  
fonctionnement des  
temps périscolaires  
et livret d'accueil**

**Etaient absents excusés :** M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

**Date de convocation :**  
22 Juin 2022

**Etait absente :** Mme ROMÉ Cindy

<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b>	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	8
Nombre de pouvoirs :	6

**Pouvoirs :**

<b><u>Vote :</u></b>	
Pour :	27
Abstention :	0
Contre :	0

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

Monsieur le Maire, fait savoir à l'Assemblée délibérante que tous les ans, le service périscolaire renouvelle ses supports de communication pour permettre aux familles d'être informées du fonctionnement du service périscolaire et d'inscrire leur(s) enfant(s) aux différents temps périscolaires.

Ces documents concernent tous les élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Briec. Ils sont renouvelés, mis à jour à chaque année scolaire et mis en ligne sur le portail familles de la ville.

La version papier est conservée et diffusée auprès des familles dépourvues d'internet.

Des modifications sont apportées à ces documents en fonction des actualités de service liées à des changements d'organisation des lieux d'accueils, des tarifs, des obligations réglementaires.

Pour la rentrée 2022, les modifications de contenus concernent :

- La nouvelle grille de tarification modulée pour la restauration scolaire

- La suppression de l'aide financière CCAS pour la restauration scolaire au bénéfice des familles dont les enfants sont scolarisés dans le public
- La suppression des pénalités pour les accueils périscolaires du matin et du soir au regard des nouvelles modalités et délais d'inscriptions mis en place en 2021
- Le nom du responsable périscolaire suite à recrutement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1. d'approuver les supports de communication du service périscolaire

Article 2. d'approuver les modalités de diffusion de ces supports : en version papier et portail familles

**Fait et délibéré le 28 Juin 2022**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Thomas FEREC**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.11

OBJET :

**Tarification des  
services  
périscolaires et de  
la restauration  
scolaire**

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

Etaient absents excusés : M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

Etait absente : Mme ROMÉ Cindy

Date de convocation :  
22 Juin 2022

Nombre de Conseillers :

Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	8
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :

Pour :	27
Abstention :	0
Contre :	0

Pouvoirs :

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revoir et modifier la grille de tarifaire du service périscolaire, votée au dernier conseil municipal, le 1er mars 2022.

**Considérant** qu'à compter du 01/09/2022, le conseil départemental facturera à la commune chaque repas scolaire 3.85 € au lieu des 2.48 € en vigueur actuellement.

Que depuis la mise place du partenariat conseil départemental / collège/commune pour la restauration scolaire, le conseil départemental prend à sa charge le surcoût généré par la production et le service des repas pour les collégiens et les élèves du premier degré.

Que si le service de restauration scolaire des collégiens relève de la compétence du conseil départemental, le service de restauration scolaire des élèves du 1<sup>er</sup> degré (priMaire) relève de la compétence de la commune.

Que le conseil départemental a décidé de cesser de prendre à sa charge le surcoût généré par la production et le service des repas pour les élèves du premier degré.

Que le coût réel d'un repas est décomposé comme suit (coût de revient de 8,07 €) :

Coût des denrées alimentaires	2.19 €	A la charge du collègue
Coût de fonctionnement (dépenses d'énergie, fournitures, linge , etc...)	0.96 €	A la charge du collègue
Coût de fonctionnement (assurances, contrats divers...)	0.78 €	A la charge du conseil départemental
Charges de personnel de production, de distribution et de nettoyage	3.16 €	Déjà financé par la commune via la mise à disposition de personnel communal au service restauration du collègue
Coût des équipements	0.34 €	Déjà financés via le fond de concours de 1 450 000€ versée au conseil départemental pour la construction du restaurant scolaire
Coût des immeubles	0.64 €	

**Considérant** que la délibération N°01.03.2022.03 présente une erreur concernant le montant de l'accueil périscolaire du soir définit pour la tranche 1. Le prix de l'accueil est fixé à 0,75€ et non pas 1,75€.

**Considérant** que la CAF demande à préciser que les tarifs appliqués pour la restauration scolaire comprennent les temps d'activités proposés aux enfants. Cette mention est obligatoire pour bénéficier de la subvention des prestations de service ordinaire (PSO). Ces aides financières sont perçues pour valoriser les temps éducatifs organisés par la commune sur le temps méridien des écoles publiques « Yves de Kerguelen ».

**Considérant** que la CAF subventionne les temps périscolaires à l'acte et que les familles payent un tarif en fonction de leur revenu et ce, quelle que soit la durée passée par leur(s) enfant(s) pendant les temps périscolaires auxquels ils sont inscrits.

Vu l'avis favorable de la Caisse d'Allocation Familiale,

Vu l'avis unanimement favorable de la commission éducation du 26 janvier 2022,

Vu l'avis unanimement favorable de la commission des finances du 20 Juin 2022,

Vu la délibération n° 01.03.2022.03,

**L'Assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité d'annuler et de remplacer la délibération n°01.03.2022.03 en corrigeant et en adoptant la grille tarifaire suivante :**

ACCUEILS PERISCOLAIRES					
Tranches	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Revenus annuels par foyer	< à 25 200€	De 25 201€ à 32 400€	De 32 401€ à 38 400€	De 38 401€ à 50 400€	> à 50 400€
Tarifs accueil matin	0,30 €	0,45 €	0,60 €	0,75 €	0,90€ €
Tarifs accueil soir	0,75 €	1,10 €	1,40 €	1,70 €	2,10 €



RESTAURATION SCOLAIRE					
Tarifs restauration scolaire*	0,95 €	1,00 €	3,65 €	3,80 €	3,95 €
FORFAIT JOURNEE COMPLETE					
Tarifs journée complète	2,00 €	2,55 €	5,10 €	5,60 €	6,20 €

*\*Les tarifs restauration scolaire comprennent les temps de repas et les temps d'activités proposés aux enfants.*

**Fait et délibéré le 28 Juin 2022**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Thomas FEREC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.12

**OBJET :**

**Commande  
publique  
Avenant n°1 sur  
maîtrise d'œuvre  
suite à travaux  
complémentaires  
Chapelle Sainte -  
Cécile**

**Etaient présents :** M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

**Etaient absents excusés :** M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

**Etait absente :** Mme ROMÉ Cindy

**Date de convocation :**  
22 Juin 2022

**Nombre de Conseillers :**

Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	8
Nombre de pouvoirs :	6

**Vote :**

Pour :	27
Abstention :	0
Contre :	0

**Pouvoirs :**

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

Vu l'avis favorable unanime de la Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée du 14 juin 2022 et de la commission des finances du 20 Juin 2022

Au regard de l'analyse technique et financière de l'avenant, la CAMPA du 14 juin 2022 a émis l'avis suivant concernant le marché de **maîtrise d'œuvre des chapelles Sainte Cécile et Trolez,**

- Avis : Favorable concernant l'avenant N°1 relatif au suivi de travaux de la chapelle Sainte-Cécile au bénéfice de l'entreprise Joëlle FURIC, architecte DPLG (29380 SAINT-THURIEN) pour un montant de 3 000,00 € HT

L'Assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'émettre un avis favorable sur les dispositions ci-dessus,

Article 2 : de donner pouvoir au Maire pour la signature des documents.

**Fait et délibéré le 28 Juin 2022**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**

**Thomas FEREC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.13

**OBJET :**

**Commande  
publique**

**Étaient présents :** M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

**Affermissement de  
la mission de  
maîtrise d'œuvre  
pour la Chapelle St  
Gwénolé de Trolez**

**Étaient absents excusés :** M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

**Était absente :** Mme ROMÉ Cindy

**Date de convocation :**  
22 Juin 2022

**Nombre de Conseillers :**  
Conseillers en exercice : 29  
Conseillers absents : 8  
Nombre de pouvoirs : 6

**Pouvoirs :**

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

**Vote :**  
Pour : 27  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

Vu l'avis unanime de la Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée du 14 Juin 2022, et de la commission des finances du 20 Juin 2022,

Au regard de l'analyse technique et financière de l'avenant, la CAMPA du 14 juin 2022 a émis l'avis suivant concernant le marché de **maitrise d'œuvre des chapelles Sainte Cécile et Trolez,**

- Avis : Favorable concernant l'Affermissement de la Tranche Conditionnelle N°4 relative à la mission DET/AOR Chapelle de Trolez ; au bénéfice de l'Entreprise Joëlle FURIC, architecte DPLG (29380 SAINT-THURIEN) pour un montant de 2 066,00 € HT.

L'Assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :  
Article 1 : d'émettre un avis favorable sur les dispositions ci-dessus,  
Article 2 : de donner pouvoir au Maire pour la signature des documents.

**Fait et délibéré le 28 Juin 2022**  
**Pour extrait conforme**  
**Le Maire,**  
**Thomas FEREC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.14

OBJET :

**Prix de cession de la  
parcelle YD N°258  
de Croas Ver**

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

Etaient absents excusés : M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

Date de convocation :  
22 Juin 2022

Etait absente : Mme ROMÉ Cindy

Nombre de Conseillers :  
Conseillers en exercice : 29  
Conseillers absents : 8  
Nombre de pouvoirs : 6

Pouvoirs :

Vote :  
Pour : 27  
Abstention : 0  
Contre : 0

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

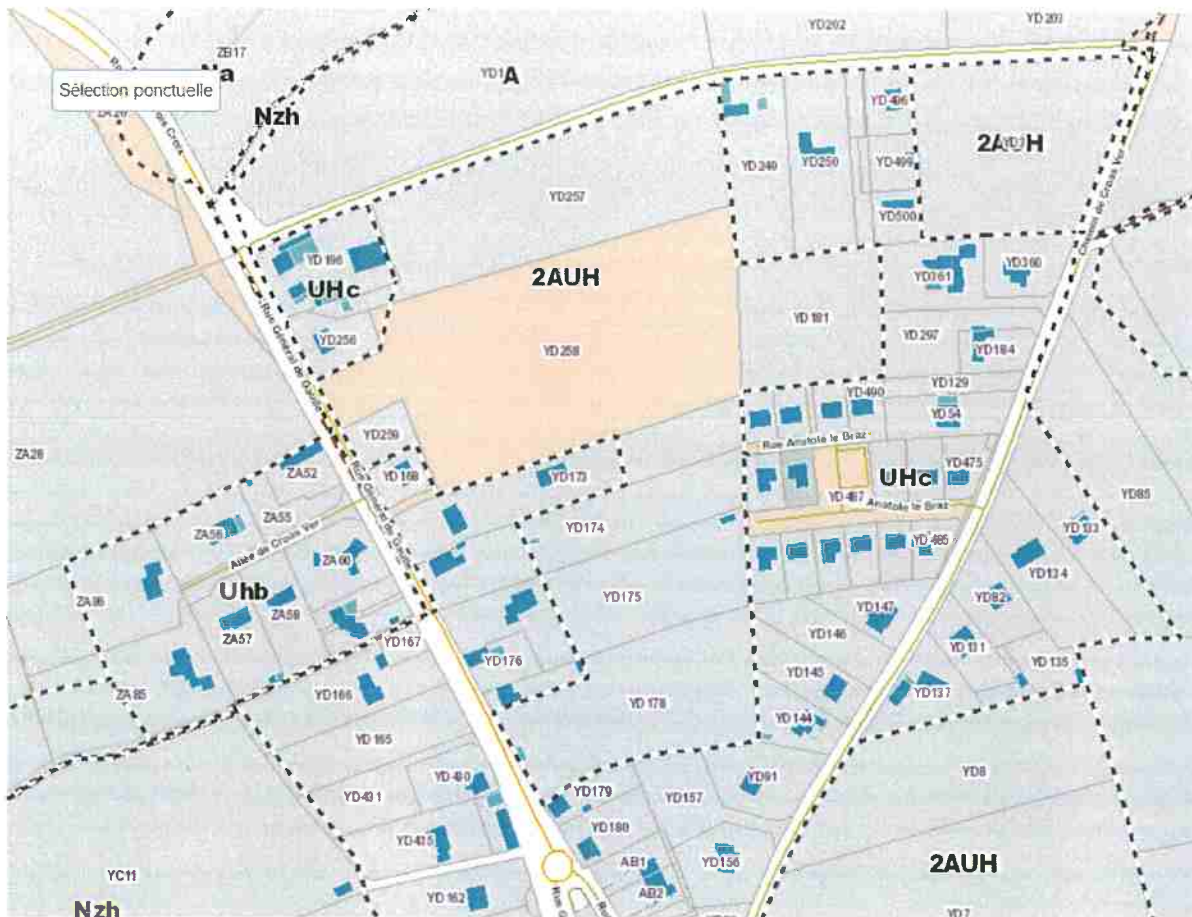
**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 20 Juin 2022 ;

Dans le cadre de la procédure de modification n°3 lancée pour l'ouverture à l'urbanisation des zones 2 AUh en 1 AUh, il est proposé de fixer le prix de la cession de la parcelle communale, cadastrée YD N°258, d'une contenance de 15 549 m<sup>2</sup>, située à Croas Ver.

L'Assemblée délibérante, après avoir pris connaissance du dossier, et délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le prix de cession de la parcelle cadastrée section YD n°258, sise à Croas Ver à 15 € le m<sup>2</sup>.



Fait et délibéré le 28 Juin 2022

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Thomas FEREC





Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du  
28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

N°28.06.2022.15

**OBJET :**

**OPAH**  
**Définition d'un**  
**périmètre pour les**  
**ravalements de**  
**façades**

**Etai<sup>ent</sup> présents :** M FEREC Thomas, Mme LEDUCQ Valérie, M Jean-Claude PERINAUD, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme LE GOFF Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, Mme GOURHANT Nathalie, M Jean-Claude CLOAREC, Mme Céline MOYSAN, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM Maël, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme Sabine MICHAUD, M JESTIN-PETIT Frédéric, M PERROT Jean-Claude, M LE GUYADER Stéphane.

**Etai<sup>ent</sup> absents excusés :** M NIHOARN Raymond, M Philippe GESTIN, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, Mme Gwénaëlle BRENNER.

**Date de convocation :**  
22 Juin 2022

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	8
Nombre de pouvoirs :	6

**Etai<sup>t</sup> absente :** Mme ROMÉ Cindy

<b>Vote :</b>	
Pour :	27
Abstention :	0
Contre :	0

**Pouvoirs :**

M NIHOARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre  
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M JESTIN-PETIT Frédéric  
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M FEREC Thomas  
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme GOURHANT Nathalie  
Mme COURTOIS Sophie donne pouvoir à M CLOAREC Jean-Paul  
M AUBIN David donne pouvoir à M LE GUYADER Stéphane

**Mme Aurélie DAO a été élue secrétaire de séance**

Monsieur Le Maire, fait savoir à l'Assemblée délibérante que conformément aux objectifs et plan d'actions prévu au Programme Local de l'Habitat 2019-2024, Quimper Bretagne Occidentale, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a décidé de s'engager dans une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat pour une durée de 3 ans.

L'opération « Rénovez, l'Agglo vous aide » a démarré le 1<sup>er</sup> mars 2022 et permet d'accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation sur l'ensemble des 14 communes du territoire. Un accompagnement technique, des aides financières pour rénover les logements (sous conditions de ressources) et les façades sont mobilisables.

Sur ce dernier volet patrimonial, l'agglomération souhaite inciter les propriétaires à la requalification des centres-villes et à leur embellissement par une aide financière spécifique de Quimper Bretagne Occidentale aux opérations de ravalement de façades de bâtiments dégradés.

Le soutien financier de QBO a été calibré selon un objectif de 30 façades sur les 3 années de l'opération pour les 13 communes (Quimper étant exclue compte-tenu de son opération de renouvellement urbain en cours et qui présente également des actions sur les façades).

Un règlement vient définir les modalités de mise en œuvre de ce soutien financier. Il précise les conditions d'éligibilité

- des demandeurs : propriétaires occupants privés, propriétaires bailleurs privés, SCI, usufruitiers sans condition de ressource ;
- des bâtiments concernés : bâti de plus de 15 ans n'ayant pas réalisé de ravalement depuis plus de 10 ans, façades présentant un aspect visuel dégradé, seules les façades et pignons visibles depuis la voie publique sont subventionnables ;
- des travaux concernés : nettoyage, réfection, rejointoiement, traitement complet de la façade visible de la voie publique.

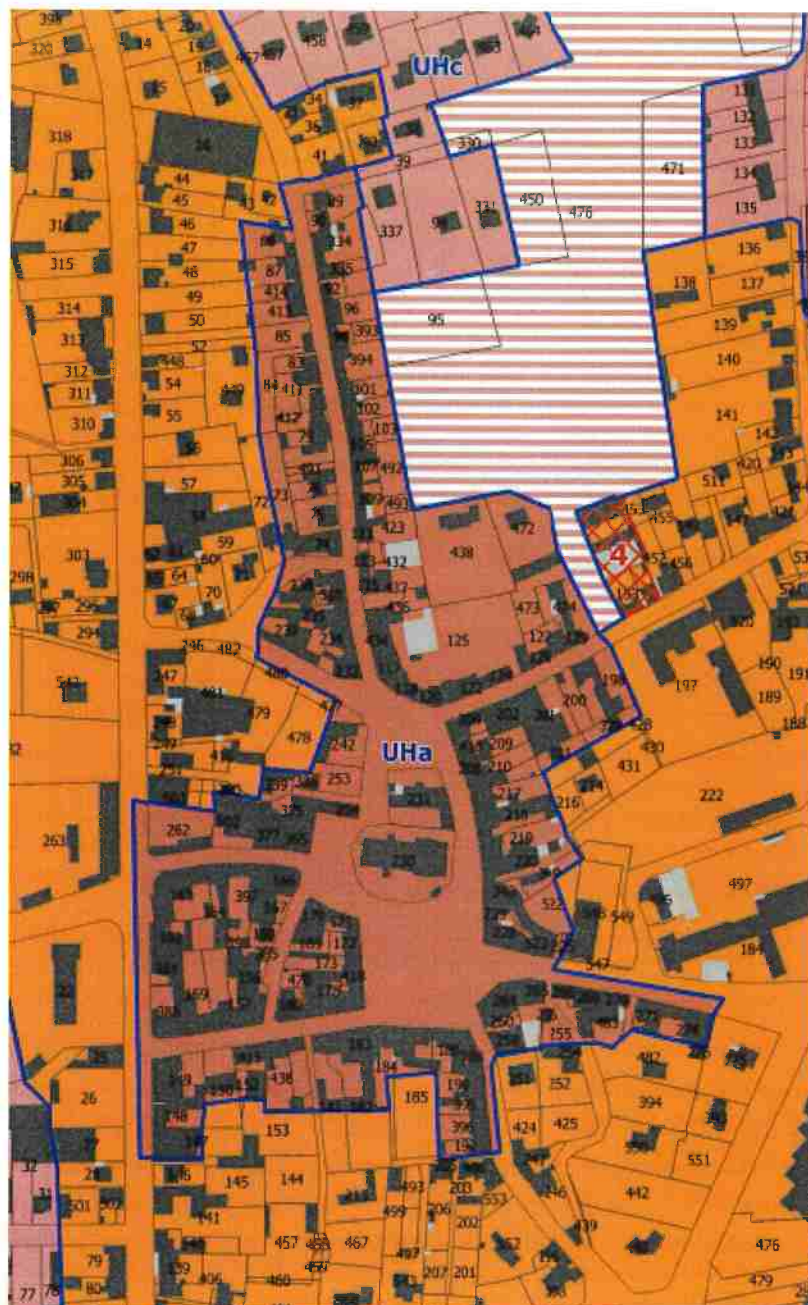
Le règlement vient préciser également le périmètre d'éligibilité à la subvention. Tout immeuble situé en dehors du périmètre annexé au règlement pour chacune des 13 communes sera exclu de l'éligibilité à la subvention.

L'objectif poursuivi étant l'embellissement des centres-villes, un travail de définition d'un périmètre restreint a été mené par la commune de Briec ce périmètre correspond au centre-ville tel que définit au PLU conformément au plan ci-dessous Zone UHa.

L'Assemblée délibérante après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité de :

Article 1 : considérer le périmètre restreint sur la zone UHa du centre-ville comme indiqué sur le plan ci-dessous,

Article 2 : prendre acte du règlement et du périmètre d'éligibilité à la subvention de Quimper Bretagne Occidentale au ravalement des façades dans le cadre de l'OPAH.



Fait et délibéré le 28 Juin 2022

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Thomas FEREC

